

2020\_2021

# MANUEL DE FORMATION SUR L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

Destiné aux représentants d'Organisations Non Gouvernementale  
(ONG), des médias et des autorités gouvernementales

Avec l'appui de l'Union Européenne



## AVANT PROPOS

Ce manuel se veut être un outil qui illustre les différentes étapes du mécanisme de l'EPU, avec un accent particulier sur la participation du Sénégal.

Ce manuel est aussi un document de référence qui décrit les différentes modalités de participation des OSC dans le processus EPU afin d'en tirer les meilleures pratiques.

Ce manuel est le résultat d'une collaboration entre associations membres de la coalition pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU, **avec le soutien de l'Union Européenne (UE).**

Il a été conçu et développé par un groupe d'experts et est destiné aux acteurs de la société civile, aux journalistes et aux acteurs étatiques.

## LISTE DES ACRONYMES

**CDE** Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant

**CDH** Conseil des droits de l'homme

**ECOSOC** Conseil économique et social des Nations unies

**EPU** Examen Périodique Universel

**HCDH** Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

**INDH** Institution(s) nationale(s) des droits de l'homme

**ONG** Organisation(s) non gouvernementale(s)

**ONU** Organisation des Nations Unies

**OSC** Organisation(s) de la société civile

**UE** : Union Européenne

**OSC** : Organisation de la Société Civile

**SMART** : Spécifique Mesurable Accessible Réalisable et limité dans le Temps

**SYOSEPU** : Synergie des Organisations de la Société Civile Sénégalaise pour la mise œuvre de l'EPU

## INTRODUCTION

3

Le rôle crucial que le mécanisme d'Examen Périodique Universel (EPU) peut jouer dans la réalisation des droits humains au Sénégal n'est plus à démontrer. Mis en place depuis le 15 mars 2006, le processus de l'EPU constitue un mécanisme unique en son genre pour aider les Etats à respecter leurs engagements et par-delà arriver à faire des progrès significatifs en la matière. Il a le mérite d'introduire deux nouveautés par rapport à l'ancien système qui était utilisé par la Commission des Droits de l'Homme. Son fonctionnement est basé sur la coopération des Etats et il est systématique dans le sens où tous les Etats subissent l'exercice.

En ce qui concerne le Sénégal il a été examiné en 2009, 2013 et 2018 mais peine toujours à mettre en œuvre les recommandations qu'il a librement acceptées et ne considère pas devoir réexaminer sa position sur certaines recommandations rejetées.

Lors de son dernier passage à l'EPU en novembre 2018, sur les 256 recommandations formulées, le Sénégal en a accepté 229. Les recommandations acceptées sont essentiellement liées aux droits des personnes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes vivant avec un handicap, ainsi qu'au soutien aux institutions de défense des droits humains, en l'occurrence l'Observatoire des lieux de privation de liberté, l'observatoire national de la parité, le Comité Sénégalais des droits de l'homme. En ce qui concerne le Comité Sénégalais des droits de l'Homme, le Sénégal avait affirmé qu'il est en phase pour que cette institution nationale de protection des droits de l'Homme soit aux normes standards, conformément aux principes de Paris. Ces manquements appellent une mobilisation de tous en vue de trouver des stratégies pour un réel changement. Une telle stratégie repose sur le suivi des engagements et des recommandations formulés lors de la revue du Sénégal par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies. Officiellement, le Gouvernement est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Toutefois, les ONG et d'autres parties prenantes ont un rôle important à jouer dans le suivi.

C'est dans ce contexte marqué par plusieurs manquements dans le respect par le Sénégal de ses engagements et des nombreux défis en matière de promotion et de protection des droits humains que la Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO), la Ligue Sénégalaise des Droits Humains (LSDH), la Coalition Nationale des Associations et ONG en faveur de l'enfance (CONAFE) et ARTICLE 19 se proposent de mener cette action qui consiste à impliquer les organisations de la société civile dans la mise en œuvre des recommandations de manière soutenue et concertée tout au long du cycle de l'EPU, et ce pour assurer l'amélioration continue de la situation des droits humains au Sénégal.

## Table des matières

4

<b>AVANT PROPOS</b> .....	1
REMERCIEMENTS.....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
TABLE DES MATIERES .....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
LISTE DES ACRONYMES .....	2
INTRODUCTION .....	3
Examen Périodique Universel (EPU) c'est quoi ?.....	5
GENERALITES .....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
C'est quoi l'Organisation des Nations Unies (ONU) ?.....	7
<b>C'est quoi le Conseil des Droits de l'Homme (CDH) ?</b> .....	8
<b>L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)</b> .....	9
Qui est impliqué ?.....	11
Les acteurs de L'EPU.....	11
Que se passe-t-il à l'EPU ?.....	12
Qui mène l'examen ?.....	13
Comment se déroulent les examens ?.....	13
Sur quels instruments s'appuie l'EPU ?.....	13
Sur quels documents se base l'examen ?.....	13
Adoption du rapport final .....	14
Suivi des recommandations.....	14
ETAPES DU CYCLE DE L'EPU : .....	16
LE SENEGAL A L'EPU.....	18
Chronologie de la participation du Sénégal à l'EPU jusqu'au prochain cycle.....	19
Type et nature des recommandations adressées au Sénégal.....	19
Matrice Plan d'Action : .....	20
Conclusion .....	21
Références.....	21

## Examen Périodique Universel (EPU) c'est quoi ?



Mis en place depuis le 15 mars 2006 par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, le processus de l'Examen Périodique Universel (EPU) constitue un mécanisme unique en son genre pour aider les Etats à respecter leurs engagements et par-delà arriver à faire des progrès significatifs dans la garantie et le respect effectif des droits humains dans le monde. Son fonctionnement est basé sur la coopération des Etats et il est systématique dans le sens où tous les Etats subissent l'exercice.

Conformément à la [Résolution 51/1](#) du Conseil des Droits de l'Homme, le Groupe de Travail sur l'**Examen Périodique Universel** a examiné la situation des droits de l'homme au Sénégal à trois reprises. A l'issue du dernier passage, lors de sa 31<sup>ème</sup> Session tenue en novembre 2018, le Conseil a retenu **229 recommandations** qui ont été acceptées par le Gouvernement du Sénégal.

Officiellement, le gouvernement a la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU, il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre d'acteurs non-étatiques ont un rôle à jouer dans la participation et le suivi de leur mise en œuvre.

## Généralités

### I.1 : C'est quoi les droits humains ?

« Les droits de l'homme se présentent donc comme un ensemble cohérent de principes juridiques fondamentaux qui s'appliquent partout dans le monde tant aux individus qu'aux peuples et qui ont pour but de protéger les prérogatives inhérentes à tout homme et à tous les hommes pris collectivement en raison de l'existence d'une dignité attachée à leur personne et justifiée par leur condition humaine ».<sup>1</sup>

Les droits humains s'articulent sur huit principes fondamentaux :



- **Universalité :** Les droits humains sont universels, ils appartiennent à tous, peu importe qui tu es ou où tu te trouves dans le monde.



- **Inaliénabilité** Credit: by James Washburn from Noun Project Les droits humains sont inaliénables, ils ne peuvent
- 
- être retirés à personne, en aucun moment.



- **Indivisibilité :** Les droits humains sont indivisibles et ont tous la même importance.



- **Interdépendance :** Les droits humains sont interdépendants, ils sont une responsabilité que nous partageons tous ; celle de nous respecter les uns les autres, de nous aider les uns les autres et de protéger ceux qui sont dans le besoin.



- **Dignité humaine :** Credit: by Clara Fiedler from Noun Project La Dignité humaine soutient que, du seul fait d'être un être humain, toute personne a droit au respect : quels que soient son âge, sa culture,

<sup>1</sup>KEBA MBAYE LES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE COMMISSION INTERNATIONALE DE JURISTES, Editions A. Pedone 13, rue Soufflot PARIS, page 25.

sa religion, sa couleur, son sexe, son identité de genre, son identité de genre, sa langue, son statut social, son état civil, ses convictions politiques et religieuses.



- **Egalité :** L'égalité exprime la notion de respect de la dignité inhérente à tous les êtres humains. Comme le stipule l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, c'est la base des droits humains : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »



- **Non-discrimination :** La non-discrimination est une partie intégrante du concept d'égalité. Elle assure que personne ne se voit nier la protection des droits humains sur la base de certaines caractéristiques ou facteurs, incluant : la couleur de la peau, le sexe, la langue, religion...



- **Responsabilité :** La responsabilité, l'Etat et ses démembrements, en tant que détenteurs d'obligation, ont la plus grande responsabilité de promouvoir, protéger et réaliser les droits humains.

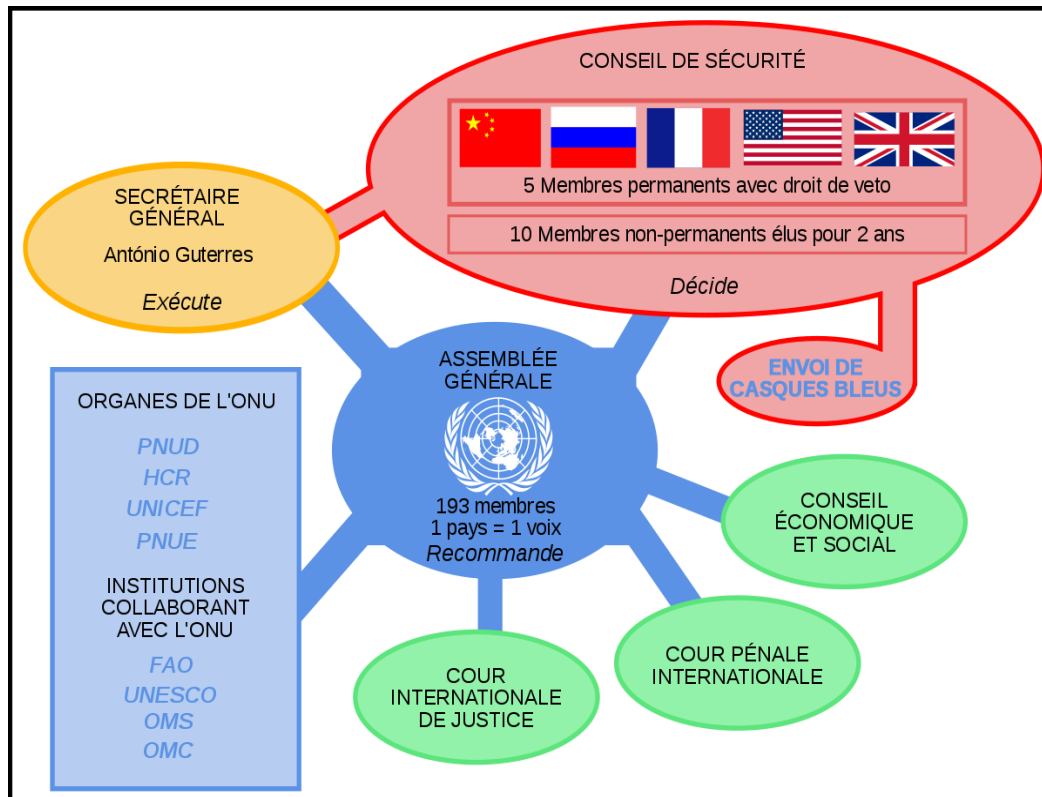
Certains groupes de personnes en situation de vulnérabilité (femmes, enfants, handicapés, migrants, réfugiés, minorités et autres) ont besoin d'une protection supplémentaire en raison de leur identité ou de la situation dans laquelle ils se trouvent. Ces personnes ont des droits spécifiques, qui sont inscrits dans les instruments relatifs aux droits humains.

## C'est quoi l'Organisation des Nations Unies (ONU) ?

L'Organisation des Nations Unies –ONU- est une organisation internationale qui a été créée en 1945. Elle est actuellement composée de 193 pays ou états membres. Cette organisation poursuit quatre objectifs principaux qui touchent des enjeux collectifs et mondiaux :

- Maintenir la paix et la sécurité internationales,
- Favoriser la coopération internationale,
- Lutter contre la pauvreté,
- Assurer le respect des droits de l'homme.





## C'est quoi le Conseil des Droits de l'Homme (CDH) ?

Le CDH est un organe subsidiaire de l'Assemblée Générale de l'ONU, composé de 47 Etats membres élus par une majorité absolue de l'AG, pour un mandat de 3 ans.

L'Examen Périodique Universel (EPU) est un mécanisme du CDH qui permet d'examiner périodiquement la situation des droits humains dans tous les Etats membres des NU, au bout d'un cycle de quatre ans et demi.

Les 47 Etats membres du CDH sont ainsi répartis :

- États d'Afrique : 13
- États d'Asie : 13
- États d'Europe Orientale : 6
- États d'Amérique latine et des Caraïbes : 8
- États d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord, d'Australie et de Nouvelle-Zélande 7

Le CDH est le lieu principal de discussion des questions relatives aux droits humains au sein de l'ONU, y compris les situations d'urgence. Il se réunit chaque année pour trois sessions au moins, chaque session ayant une durée d'environ trois semaines. L'ordre du jour des sessions ordinaires du CDH comporte invariablement dix points dont le sixième est consacré à l'EPU. Le CDH est responsable de la promotion et de la protection de tous les droits humains.

Les 10 points inscrit à l'ordre du jour sont :

Point 1. Questions d'organisation et de procédures ;

Point 2. Rapport annuel du Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme et rapports du Haut-commissariat et du Secrétaire général ;

Point 3 - Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement ;

Point 4 - Situations relatives aux droits de l'Homme qui requièrent l'attention du Conseil ;

Point 5 - Organismes et mécanismes de protection des droits de l'Homme ;

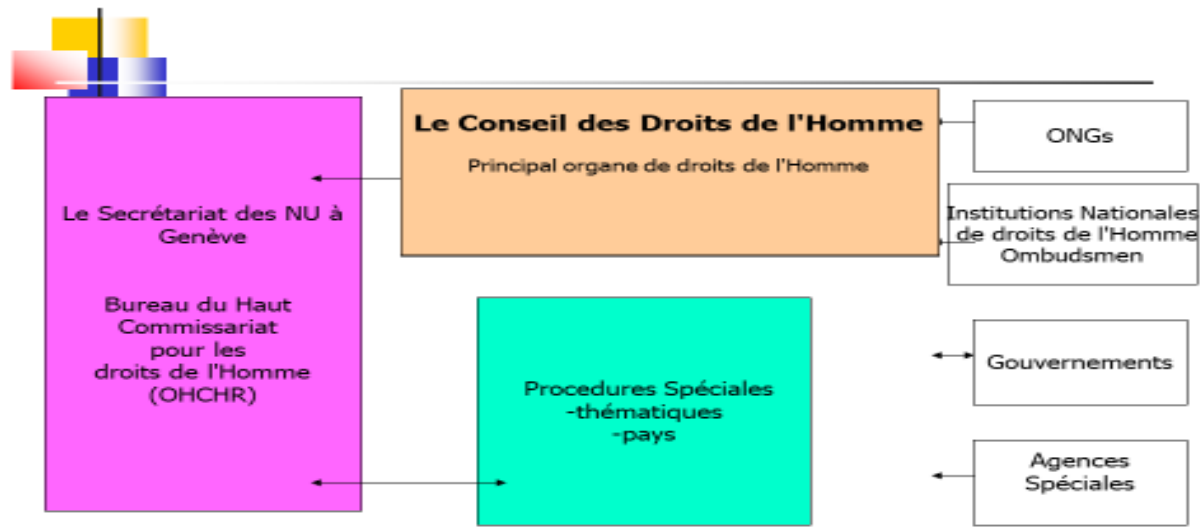
**Point 6 - Examen Périodique Universel ;**

Point 7 - La situation des droits de l'Homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés ;

Point 8. Suivi et application de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne ;

Point 9. Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée – suivi et application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban ;

Point 10 - Assistance technique et renforcement des capacités.



## L'Examen Périodique Universel (EPU)

L'Examen Périodique Universel (EPU) est un processus établi par la résolution 60/251 adoptée en mars 2006 par l'Assemblée Générale des Nations Unies dont les modalités ont été établis par la Résolution 5/1 du CDH du 18 juin 2007. C'est un mécanisme international du Conseil des droits de l'homme (CDH) qui examine la situation des droits humains de chaque Etat-membre des Nations-Unies, avec comme objectif principal « l'amélioration de la situation des droits de l'Homme sur le terrain » ; « le respect par l'État de ses obligations et engagements en matière de droits de l'Homme » ; et « le renforcement des capacités de l'État »

Sa valeur exceptionnelle réside dans le triptyque qui compose son nom :

**E**E  
x  
a  
m  
e  
n

Bilan et évaluation de la situation des droits humains dans chaque pays

Dialogue constructif et interactif d'examen entre États-pairs

42 pays sont examinés chaque année

**P**P  
e  
r  
i  
o  
d  
i  
q  
u  
e

Processus cyclique, tous les 4 ans et demi

1<sup>er</sup> cycle (de 2008 à 2011)

2<sup>ème</sup> cycle (2012 à 2016)

3<sup>ème</sup> cycle (2017 à 2021)

Durant les deux premiers cycles, pas moins de 57 000 recommandations ont été émises dont près de 72 % ont été acceptées ou soutenues

**U**U  
n  
i  
v  
e  

Tous les 193 États sont examinés

Processus qui couvre tous les problèmes liés aux droits humains

## Qui est impliqué ?

### Les acteurs de L'EPU

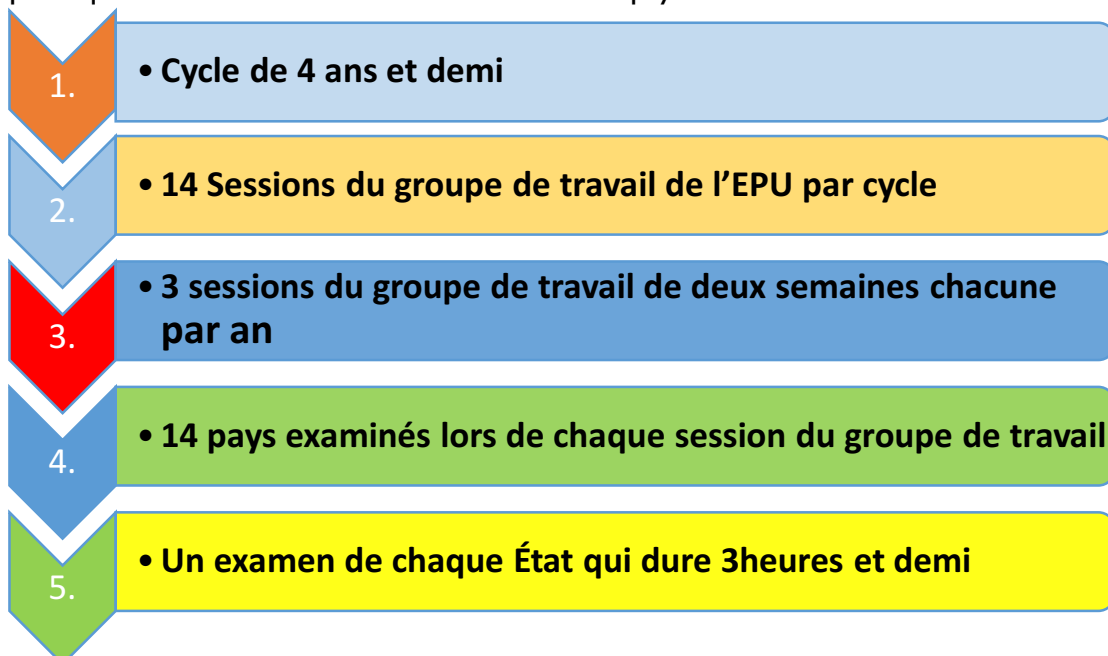
ACTEURS	FONCTION
<p><b>Groupe de travail de l'EPU</b> 47 délégué-e-s des Etats membres du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies</p>	<p>Participe au dialogue interactif avec l'Etat examiné.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopte le document final concernant l'Etat examiné avec toutes les recommandations.</li> </ul>
<p><b>Troïka</b> Trois membres du Groupe de travail de l'EPU choisis au hasard</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dirige l'examen.</li> <li>• Rassemble les résultats du dialogue dans un rapport</li> </ul>
<p><b>Société civile</b> Organisations nationales et internationales non Gouvernementales (ONG), Les médias Les syndicats Les Organisations communautaires de Base (OCB) Les cadres associatifs des jeunes et des enfants</p>	<p>Peut intervenir avant, durant et après l'EPU et exercer des pressions durant l'examen et la phase de suivi.</p>
<p><b>Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme</b></p>	<p>Récolte les principaux résultats recueillis par les organes de l'ONU sur l'Etat examiné ainsi que les rapports de la société civile afin de fournir une base pour l'examen.</p>
<p><b>État :</b> <b>Ministères concernés</b> Tous les quatre ans et demi, le Groupe de travail de l'EPU examine la situation des droits humains dans chacun des 193 Etats membres de l'ONU.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissent, avant l'examen, un rapport sur la situation interne des droits humains.</li> <li>• Répondent, dans le cadre du dialogue interactif, aux questions des autres Etats et prennent position sur leurs recommandations.</li> <li>• Mettent en œuvre les recommandations</li> </ul>

	acceptées avant le prochain cycle de l'EPU
<b>Diplomates</b> : Les diplomates (parfois appelés missions permanentes, ambassades ou représentants du gouvernement ou de l'État) sont des personnes qui représentent leur pays dans d'autres pays.	Ils peuvent jouer un rôle important dans la formulation des recommandations adressées à l'État lors de l'examen.
<b>Institutions nationales de droits humains (INDH)</b> : une INDH (parfois appelée Commission nationale des droits humains, est un organe indépendant chargé de protéger, de surveiller et de promouvoir les droits humains dans un pays	Les INDH jouent un rôle essentiel dans la rédaction des rapports de l'État et le suivi

## Que se passe-t-il à l'EPU ?

Tous les 4 ans et demi, chaque État membre participe au cycle de l'EPU. En donnant des informations aux autres États sur la situation des droits humains dans son pays.

Pendant « l'examen » qui dure 3 heures et demie et qui se présente sous la forme d'un dialogue interactif, les autres États analysent les informations sur les droits humains dans l'État examiné, en tenant compte des informations fournies par l'État lui-même, ainsi que celles communiquées par le HCDH et par la société civile. Ensuite des recommandations sont faites à l'État examiné pour qu'il améliore les droits humains dans son pays.



## Qui mène l'examen ?

Les examens sont menés par le groupe de travail sur l'EPU, composé de 193 membres du conseil ; n'importe quel pays peut prendre part à la discussion et faire des recommandations. Pour chaque examen, le conseil choisira un groupe de trois rapporteurs- la troïka- pour participer à cet examen. Ces rapporteurs seront choisis au hasard parmi les 47 membres du conseil, et chaque membre de la troïka proviendra d'un groupe régional des Nations Unies différent.

La troïka transmet les questions préalablement écrites à l'état examiné et aide le secrétariat à rédiger le rapport du groupe de travail.

## Comment se déroulent les examens ?

Par le biais d'une discussion interactive entre l'Etat examiné et d'autres Etats membres de l'ONU. Ce « dialogue interactif » est en réalité une série de déclarations formelles de gouvernements : l'état soumis à examen présente d'abord la situation des droits humains dans son pays sur la base des engagements souscrits lors de la précédente session.

Les autres pays font ensuite des recommandations à l'Etat examiné qui peut décider de « **soutenir** » ou de « **noter** » des recommandations. Lorsque les recommandations reçoivent le soutien de l'état, cela signifie qu'elles ont été acceptées. Bien que les états ne puissent pas officiellement rejeter les recommandations, la mention « recommandations notées » signifie que l'état ne s'est pas engagé à les soutenir. L'Etat peut donc décider de les mettre en œuvre ou non. Les recommandations soutenues donc acceptées doivent être mise en œuvre avant le prochain examen

## Sur quels instruments s'appuie l'EPU ?

L'EPU évalue la situation des droits humains dans les pays conformément aux obligations qui découlent de leurs engagements et de l'ensemble instruments juridiques internationaux auxquels ils ont volontairement souscrit :

- La charte des nations unies ;
- La déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Les instruments relatifs aux droits humains auxquels l'Etat est partie (pactes, conventions et autres traités) ;
- Les obligations et engagements volontaires de l'Etat, par exemple politiques et programmes nationaux en matière de Droits Humains ;
- Le droit international humanitaire applicable.

## Sur quels documents se base l'examen ?

L'examen se base sur les 3 types de documents suivants :

- Informations fournies par l'Etat examiné : le rapport national (environ 20 pages) ;

- Informations contenues dans les rapports des différents mécanismes et agences des nations unies (procédures spéciales, organes de traités et autres entités des nations unies), qui sont résumées par le HCDH (environ 10 pages)
- Informations provenant d'autres parties prenantes, notamment les INDH et les OSC, qui sont résumées par le HCDH (environ 10 pages),

## Adoption du rapport final

Le rapport final contenant les conclusions de l'EPU est adopté lors d'une session du CDH au cours de laquelle l'État examiné répond aux recommandations et où les organisations de la société civile ayant le statut ECOSOC ont la possibilité de s'exprimer.

## Suivi des recommandations

Il revient à chaque État de mettre en œuvre les recommandations figurant dans le document final. Une attention particulière est accordée à la façon dont l'État examiné a appliqué les recommandations qu'il a acceptées lors du cycle précédent. Durant la phase de suivi de l'EPU, l'État examiné a la possibilité de présenter un rapport intermédiaire pour faire état des progrès accomplis. Puis, lors du rapport périodique qu'il établit en vue du prochain cycle de l'EPU, il doit rendre compte de la façon dont il a mis en œuvre les recommandations acceptées durant le cycle écoulé. Ainsi, l'État doit indiquer dans le rapport :

*1/ les recommandations mises en œuvre intégralement*

*2/ les recommandations mises en œuvre partiellement* : en signalant les actions qui restent à prendre, les délais, les ressources, les acteurs, les difficultés présentes et les mesures pour les surmonter, notamment d'éventuels besoins spécifiques d'assistance et aide technique

*3/ les recommandations en attente* : en signalant les recommandations pour lesquelles la mise en œuvre est toujours en attente – identification des raisons expliquant le délai de mise en œuvre, les défis, les mesures à prendre /prises pour les surmonter

*4/ les recommandations notées* : en signalant les mesures envisagées –s'il y en a- pour la mise en œuvre des recommandations notées,

### Lignes directrices pour le regroupement par thème des recommandations reçues :

*Les États, de manière indicative, peuvent regrouper par thématiques les recommandations à renseigner dans leur rapport national quant à leur état de mise en œuvre. La liste ci-dessous peut être adaptée en fonction des nécessités.*

#### **A. Thèmes transversaux**

1. Égalité et non-discrimination
2. Droit au développement
3. Enjeux environnementaux
4. Droits de l'homme et lutte contre le terrorisme

#### **B. Droits civils et politiques**

1. Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne
2. Administration de la justice, notamment impunité et État de droit
3. Libertés fondamentales et participation publique dans la vie politique

4. Interdiction de toutes les formes d'esclavage

5. Droit à la vie privée et à la vie de famille

**C. Droits économiques, sociaux et culturels**

1. Droit au travail et à des conditions de travail justes et favorables

2. Droit à la sécurité sociale

3. Droit à un niveau de vie acceptable (*le texte devrait comprendre des renseignements sur la pauvreté, l'alimentation, le logement, l'eau, l'hygiène et la gestion des sols*)

4. Droit à la santé

5. Droit à l'éducation

**D. Droits de personnes ou groupes particuliers**

1. Femmes

2. Enfants

3. Personnes handicapées

4. Minorités et groupes autochtones

5. Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile et déplacés internes

6. Apatrides

**E. Régions et territoires particuliers**



## Étapes du cycle de l'EPU :

### 3.1 Le processus de l'EPU se déroule en trois étapes clés :

Avant	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation du rapport national</li> <li>• Présentation du rapport national</li> <li>• Mise en place des coalitions</li> <li>• Participation au pré session</li> <li>• Soumission de rapport au HCDH</li> <li>• Préparation des missions</li> <li>• Proposition de recommandations à l'intention d'autres Etats examinateurs</li> <li>• Constitution des délégations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'examen (l'Etat)</li> <li>• Fournir des informations sur la situation des droits humains dans le pays</li> <li>• Envoi de délégation</li> <li>• Participer à des activités de lobbying</li> <li>• Organiser des événements parallèles (side evens)</li> <li>• Participer à la plénière (inscription et prise de parole)</li> <li>• Diffusion en ligne de la session (web cast)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion des recommandations et les engagements pris par l'Etat</li> <li>• Suivi de la mise en œuvre</li> <li>• Initier un dialogue avec un gouvernement pour la mise en œuvre des recommandations</li> <li>• Contribuer à la mise en œuvre de certaines recommandations</li> <li>• Produire un document à mis parcours</li> </ul>

### 3.2 Quand et comment la société civile peut-elle intervenir dans l'EPU ?<sup>2</sup>

#### Préparation du rapport du pays pour l'EPU

- ➔ Participez aux consultations nationales avec l'État pour faire part de vos préoccupations en matière de dh et pour veiller à ce que ces problèmes soient inclus dans le rapport de l'État (*1 an avant l'examen*).
- ➔ Envoyez une soumission écrite de la société civile au HCDH en respectant les directives techniques pour les soumissions des parties prenantes pour le 3ème cycle publiées par le HCDH, pour envoyer des contributions écrites à la documentation de l'EPU. (*7 à 8 mois avant l'examen*).

#### Avant l'EPU

- ➔ Participez aux Pré-sessions de l'EPU organisées par UPR Info.
- ➔ Plaidez pour que vos recommandations de type SMART soient formulées auprès des États participant à l'EPU.
- ➔ Ciblez-les missions de l'ONU à Genève et/ou les ambassades dans le pays concerné. Plaidez pour que les questions de votre ONG soient posées par les

<sup>2</sup> La Société Civile à l'EPU Guide complet d'engagement à l'Examen périodique universel, [www.upr-info.org](http://www.upr-info.org)

États participant à l'EPU à travers des questions écrites soumises à l'avance ou une déclaration orale présentée pendant l'examen.

→ (*1 à 3 mois avant l'examen*)

### **Pendant la session de l'EPU**

- Assistez au dialogue interactif de l'EPU à Genève en tant qu'observateur ou regardez la diffusion de l'ONU sur le web en direct ou après la session, afin de prendre note des recommandations soutenues et notées
- Organisez une manifestation parallèle sur la situation des droits humains dans le pays.
- Participez aux manifestations parallèles et prenez contact avec d'autres ONG.
- Faites un compte-rendu de l'examen à des partenaires nationaux, dans une perspective fondée sur les droits humains.

### **Après l'EPU et avant l'adoption officielle des recommandations par le CDH**

- Une fois le rapport final de l'EPU officiellement adopté, faites pression sur l'État pour qu'il accepte davantage de recommandations avant la séance plénière du CDH.
- Avant la séance plénière du CDH, faites pression sur l'État pour qu'il change de position face aux recommandations notées, tout particulièrement celles qui s'accordent avec les Observations finales du CDH.

### **Pendant la séance plénière du Comité des droits de l'homme (point 6)**

- Prononcez une déclaration orale sur l'examen de l'État (uniquement pour les ONG disposant du statut ECOSOC) ou participez à une déclaration orale préparée par d'autres organisations de la société civile.
- Organisez une manifestation parallèle sur la situation des droits humains dans le pays.
- Participez aux manifestations parallèles et prenez contact avec d'autres ONG participantes à l'EPU.
- Tenez une conférence de presse.

### **Suivi**

- Faites connaître au grand public et aux principaux acteurs de votre pays, tels que les journalistes, parlementaires, les ministères et tous les détenteurs d'obligation, les résultats de l'EPU en mettant l'accent sur les recommandations qui ont été acceptées.
- Diffusez les recommandations de l'EPU à grande échelle, les traduire au besoin dans les langues nationales.
- Établissez une stratégie ou un **Plan d'action** servant à effectuer un suivi de la mise en œuvre des recommandations acceptées concernant les droits humains dans le pays.

- ➔ Proposez votre aide au gouvernement pour la mise en œuvre des recommandations.
- ➔ Rédigez et soumettez un rapport à mi-parcours présentant les informations sur la mise en œuvre des recommandations, 2 ans et demie après l'examen de l'EPU.
- ➔ Effectuez un suivi auprès des Missions Permanentes et des ambassades qui ont formulé vos recommandations.

## Le Sénégal a l'EPU

La situation des droits de l'homme au Sénégal a été examinée pour la troisième fois, dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) : 1er Passage : 6 Février 2009 (1er Cycle -2008-2011), 2ème Passage: 21 Octobre 2013 (2ème Cycle -2012-2016) et 3ème Passage : 5 Novembre 2018 (3ème Cycle 2017-2022).

Le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel a tenu sa 31ème session du 5 au 16 novembre 2018. L'Examen concernant le Sénégal a eu lieu à la 2ème séance, le 5 novembre 2018.

La délégation sénégalaise était dirigée par Ministre de la justice. À sa 10e séance, le 9 novembre 2018, le Groupe de travail a adopté le rapport concernant le Sénégal. La discussion s'est faite sur la base des documents suivants :

- 1) Le rapport national – informations soumises par l'État sous examen ;
- 2) Une compilation d'informations provenant de rapports d'experts des droits de l'homme, plus connu sous le nom de procédures spéciales, d'organes créés au nom des traités internationaux des droits de l'homme et d'autres organismes des Nations Unies ;
- 3) D'informations provenant d'autres parties prenantes, y compris les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations régionales et la société civile.

Les trois États faisant partie du groupe de rapporteurs (« troika ») pour l'examen du Sénégal étaient : la République démocratique du Congo, le Japon et le Chili.

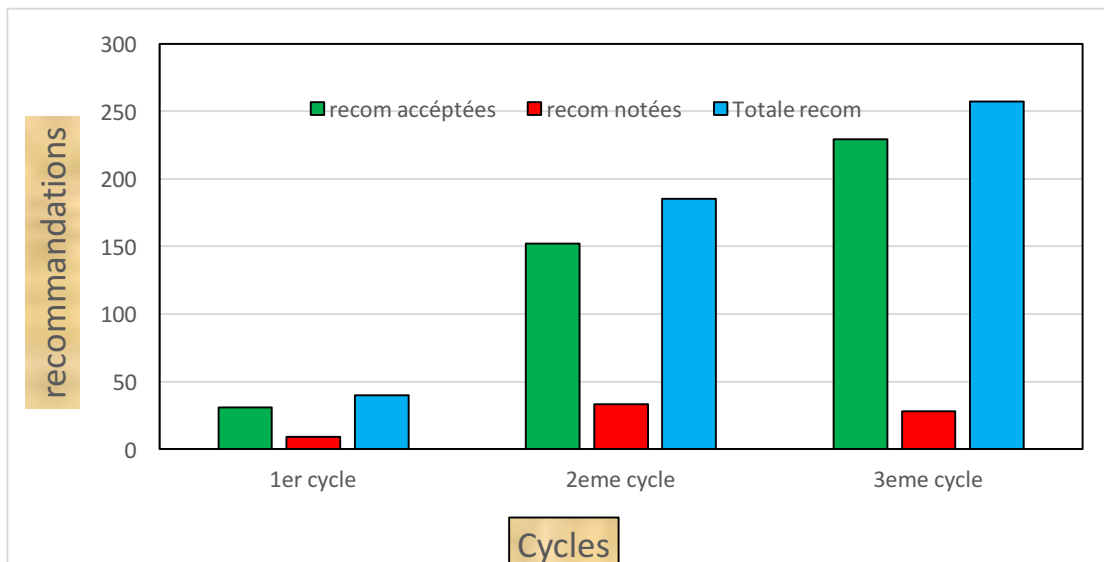
La session était retransmise en direct par le webcast : <http://webtv.un.org>

### 4.1 Progression des recommandations suivant les cycles

Premier passage : 06 février 2009 : 40 recommandations reçues dont 31 acceptées et 9 notées.

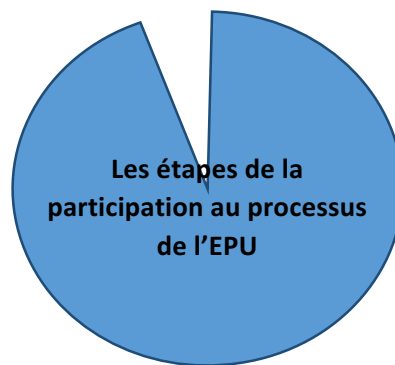
Deuxième passage : le 21 octobre 2013 : le Sénégal avait reçu 185 recommandations dont 152 acceptées et 33 notées.

Troisième passage : Le Sénégal a reçu 257 recommandations dont 229 acceptées et 28 notées.



## Chronologie de la participation du Sénégal à l'EPU jusqu'au prochain cycle

Dernier EPU	Suivi	Etape de la Consultation nationale	Rédaction des Rapports des ONG	Plaidoyer
5 novembre 2018	Rapport à mi-parcours, juillet 2021	Consultation nationale, juillet 2022	Période de rédaction, mars 2023 Soumission rapports ONG, 1er juillet 2023	Prochain EPU, janvier 2024



## Type et nature des recommandations adressées au Sénégal

La coalition SYOSEPU a adopté les thématiques suivantes pour classer les recommandations acceptées par le Sénégal. **Les recommandations soutenues par le Sénégal sont ainsi classées selon les thématiques choisies**

- Les droits de l'enfant,
- La protection des libertés et la lutte contre la torture et les mauvais traitements, la situation dans les lieux de privation de liberté
- Les droits des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées
- Les droits de la Femme,
- La discrimination, la protection des groupes vulnérables et des minorités,
- Le renforcement des mécanismes nationaux de protection et de promotion des droits de l'Homme et la ratification des instruments y afférents,
- Les Droits Economiques Sociaux et Culturels

Thématique	Nombre de recommandation
Droit de l'enfant	71 recommandations
Droits de la femme	51 recommandations
<b>Discrimination, protection des groupes vulnérables et des minorités</b>	<b>10 recommandations</b>
Renforcement des mécanismes nationaux de protection et de promotion des droits de l'homme et ratification des instruments y afférents,	40 recommandations
Protection des libertés et la lutte contre la torture et les mauvais traitements, la situation dans les lieux de privation de liberté	19 recommandations
Droits économiques sociaux et culturels	38 recommandations
Total des recommandations :	229 recommandations

Les recommandations formulées au cours du dialogue et énumérées ci-après ont été examinées par le Sénégal et recueillent son adhésion.

## Matrice Plan d'Action :

THEME :						
Recommandations (pays)	Niveau de réalisation en cours	Institutions impliquées	Actions à mener OSC	Responsables	Échéancier	Ressources

## Conclusion

Ce manuel est destiné aux représentants des OSC, des médias et des institutions étatiques qui s'intéressent au fonctionnement du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies à travers son mécanisme d'Examen Périodique Universel (EPU). Il peut aussi servir d'outil pédagogique lors de futures sessions de formations à l'attention des acteurs. Il peut ainsi permettre aux différents acteurs de s'approprier le mécanisme de l'EPU dans le but de contribuer à la mise en œuvre des recommandations.

## Références

Les sites de référence sur l'EPU

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH) – EPU

<http://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/UPRMain.aspx>

HCDH – EPU - Mise en œuvre (Rapports à mi-parcours des États examinés)

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/UPRImplementation.aspx>

Observatoire mondial des droits de l'Homme. UPR Watch

[http://upr-epu.com/index\\_fr.php](http://upr-epu.com/index_fr.php)

Rapport du Groupe de travail sur l'EPU :

[www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/Documentation.aspx](http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/Documentation.aspx)

Child Rights Connect: <http://childrightsconnect.org>

Décision 6/102 sur l'Examen périodique universel (27 septembre 2007)

Résolution 6/17 : création de fonds pour le mécanisme d'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme (28 septembre 2007)

Document PRST/8/1 : modalités et pratiques relatives à l'Examen périodique universel (9 avril 2008)

Guide pratique pour à la société civile sur l'EPU, HCDH :

[http://www.ohchr.org/Documents/AboutUs/CivilSociety/Universal\\_Periodic\\_Review\\_FRE.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/AboutUs/CivilSociety/Universal_Periodic_Review_FRE.pdf)

Pour des renseignements additionnels, veuillez consulter le site web de l'ONG UPR-Info (<http://www.upr-info.org/fr>), (<http://www.upr-info.org/fr/how-to/documentation-for-ngos/handbooks---toolkits>).

Le site du HCDH fournit des informations sur les procédures d'accréditation, de demande du statut consultatif auprès de l'ECOSOC, ainsi que sur les délais pour les différentes étapes du processus d'examen. Consulter le lien suivant :

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/NgosNhris.aspx>

Site web RADDHO : <https://www.raddho-africa.org/>

Site web ARTICLE 19 : <https://article19ao.org/>

Site web CONAFE : <https://conafesenegal.org/>

Site web LSDH : [www.lsdh.org](http://www.lsdh.org)